MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CERFA
N° 14734 * 04

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

# Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.**
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien**

**Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

## 1 Intitulé du projet

Projet de defrichement dans le cadre d'une installation agricole, dispositif Jeune Agriculteur, en vue d'une plantation de 300 oliviers a ZOZA (20112)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom: MARCELLESI ALBERTINI

Prénom(s): KARINA

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|---|
| 47. Premiers boisements et | déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A |

### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

## 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un defrichement partiel d'une superficie d'environ 1,4 hectare de terrains boises situe sur la commune de ZOZA (2A), en vue de leur reconversion agricole pour la plantation d'envirron 300 Oliviers de variete locale. Cette operation s'inscrit dans le cadre d'un projet d'installation en Jeune Agriculteur (JA) et d'une mise en valeur agricole durable des parcelles concernee, classees en zone AOP "Oliu di Corsica". Le terrain certainement exploite et entretenu par le passe, comme en temoigne les restanques visibles encore aujourd'hui et demandent a etre renovees et conservees, ce qui sera le cas. Le defrichement portera uniquement sur les zones occupees par des chenes et autres essences sans interet agricole; les chataigners seculaires existant seront conerves et proteges. Aucun travail de demolition de batiment n'est prevu. Les travaux comprendront le demaquisage et enlevement selectif des arbres, le dessouchage, puis la preparation du sol avant plantation.

### 4.2 Objectifs du projet

L'object principal de ce projet est la reconversion agricole de deux parcelles boisees en terrain cultivable afin de developper une plantation d'oliviers, dans le cadre d'une intallation en Jeune Agriculteur. Ce projet vise a: -Mettre en valeur durabelemnt les terrains partiellement boises en les transformant en expoitation agricole productive, tout en preservant les elements naturels remarquables tels que les chataigners seculaires. -Contribuer a la production d'huile d'olive de qualite, dans le respect du cahier des charges AOP Oliu di Corsica. -Maintenir et valoriser le paysage local en conservant les structures existantes visibles sur le terrain, temoigant d'une exploitation agricole ancienne. -Developper une activite agricole perenne, respectueuse de l'environnement en passant la plantation d'oliviers en Agriculture Biologique, qui participe a la dynamisation rurale de la commune de Zoza.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en un defrichement partiel des parcelles: 1. Demaquisage et enlevement selectif des arbres sans interete agricole (chene et autres essences) Chataigners peserves 2. dessouchage et preparation du sol 3. voie d'acces et retournement type petits engins agricole (pas de tracteur) pour preserver les restanques  4.Plantation Oliviers

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les parcelles seront exploitees pour la culture et l'entretien des oliviers, dans le respect de l'nvironement et des pratiques agricoles durables. Aucun batiment ne sera demoli.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a une demande de defrichement agricole aupres de la DDT(M) via teleprocedure. Aucun autre permis ou autorisation n'est requis.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|---|
| Defrichement partiel de deux parcelles boisees d'environs 1,5ha conformement au plan etabli par un technicien oleicole de la chambre d'Agriculture de Corse. Plantation prevue de 300 olivier avec espacement regulier de 7mX7m. | (1,5, hectare ) |

## 4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune d'implantation**

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Zoza

Code postal : 20112 BP : Cedex :

**Coordonées géographiques**[1]

Long. : 9°4'13"E Lat. : 41°43'2"N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

**Point de départ :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Point de d'arrivée :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Communes traversées :**

**Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :**

Le projet est situe sur la commune de ZOZA, couvert par le plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur. Les parcelles concernees sont classees en zone

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☑ | ☐ | ZNIEFF DE TYPE 2 - MASSIF DE L ALTA ROCCA |
| En zone de montagne ? | ☑ | ☐ | COMMUNE DE ZOZA CLASSEE EN ZONE MONTAGNE (SECTEUR DE L ALTA ROCCA CORSE DU SUD |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☑ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☑ | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | ☐ | ☑ | |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☑ | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|---|---|---|
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☑ | |
| D'un site classé ? | ☐ | ☑ | |

# 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

**Veuillez compléter le tableau suivant :**

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☑ | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☑ | Le projet n engendre aucun prelevement d'eau. Il n'y a donc aucun impact sur les ressources en eau ni sur le milieu aquatique. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | Les travaux produiront un excedent limite de materiaux vegetaux (branches, brousailles, souche) qui seront reutilises sur place (broyage, amentdement ou evacues conformement aux pratiques agricoles. L'importance est faible et locale, sans impact environementale. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | Le projet ne necessite pas l'apport de materiaux extrieurs. La preparation du sol se fait avec les materiaux disponibles sur place, et l'impact est nul ou negligeable. |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☑ | Le projet n'utilise pas les ressources naturelles du sol ni du sous-sol. Il sagit d'un defrichement et d'une plantation agricole. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | ☐ | ☑ | Le projet n'a pas d'impact sur les ressources en eau potable ni sur l'assainissement. Il ne necessite aucun raccordement ou equipement supplementaire. L'importance de l'impact est donc nulle. |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☑ | ☐ | Le projet peu entrainer une perturbation temporaire de la vegetation existante, mais la continuite ecologique sera preservee grace a la conservation des arbres remarquable et a la mise en place de pratiques agricoles biologique pour preserver la biodiversite. L'impacte sur la biodiversite est faible et localise. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas situe dans ou directement a proximite d'un site natura 2000. Par consequent , il n'est pas susceptible d'avoir un impact direct sur les habitats ou especes inscrit dans ces sites. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☑ | Le projet n'entraine pas la consommation de ressources naturelles agricoles, forestieres ou maritimes. Il s'agit uniquement d'une preparation de terrain et d'une plantation agricole. l'impact est nul ou negligeable. |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas concerne par des risques technologiques. Il s'agit d'une activite agricole de faible impact, sans stockage ni utilisation de matieres dangereuses et donc sans incidence notable sur la securite. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas concerne par des risques naturels notables. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | Le projet n'engendre pas de risques sanitaires pour les personnes ou pour l'environnement |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | Non car les travaux agricoles prevus sont manuels, sans utilisation de produits dangereux et n ont pas d'impact sur la sante humaine ou animale. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | ☐ | ☑ | Les circulations liees aux travaux agricoles sont ponctuelles et localisees, sans impact sur la circulation publique. |
| | Est-il source de bruit ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas source de nuisance sonore notable. Les travaux ponctuels de preparation du terrain sont limites dans le temps et ne representent pas d'impact significatifs sur le voisinage |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☐ | ☑ | Non car les travaux sont ponctuels (defrichement, dessouchage) sont limites dans le temps et n'impactent pas significativement le voisinage. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | ☐ | ☑ | Les travaux et la plantation sont agricoles et ne produisent pas de olfactives pour l'environnement ou les riverains. |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐ | ☑ | Les travaux de plantation sont exempts d'odeurs significatives et n'ipactent pas l'environnement ou les riverains. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | ☐ | ☑ | LE projet n'engendre pas de vibration significatives. Les travaux sont agricoles, manuels ou realise avec du petit materiel et n'ont pas d'impact notable sur le voisinage ou l'environnement |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | ☐ | ☑ | Le projet st pas concerne par de vibration significatives. Les travaux sont agricoles, manuels ou realise avec du petit materiel et n'ont pas d'impact notable sur le voisinage ou l'environnement |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | Le projet n'engendre pas d'emission lumineuse. Il n impliquent pas d'eclairage artificiel ou d'installation generant de la lumiere et n'a pas d'impact notable sur le voisinage ou l'environnement |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas concerne par des emissions lumineuses. Aucune installation ou eclairage artificiel n'est prevu et il n'y a pas d'impact notable sur le voisinage ou l'environnement |
| Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☐ | ☑ | Le projet n'engendre pas de rejets dans l'air. Les travaux sont agricoles, manuels ou realises avec du petit materiel, sans emission notable de polluant ou de poussieres significatives. L'impact sur la qualite de l'air est donc nul ou negligeable. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? | ☐ | ☑ | |
| | Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☐ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☑ | Le projet n'engendre pas d'effluents. Aucun produit chimique ou dechet liquide n'est utilise, il n y a donc aucun impact sur le milieu aquatique ni sur les sols. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☐ | ☑ | Le projet n'engendre pas de production significative de dechets, qu'ils soient dangereux, non dangereux ou inertes. Les materiaux vegetaux issus du defrichementseront reutilises ou evacues selon les pratiques agricoles et il n'y a donc pas d'impact notable sur l'environnement. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas succeptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archeologique ou paysager. Les travaux concernent uniquement deux parcelles a vocation agricolesans modification des batiments existant ni impact sur les elements patimoniaux ou le paysage environnant. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☑ | ☐ | Le projet  modifie localement l'usage du sol sur les parcelles concernees pour permettre la plantation d'oliviers tout en conservant la majeur partie de la vegetation existante (chataigners). L'impact sur les activites hhumaines et l'amenagement est limite et faible. |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les evaluations disponibles montrent que le projet respecte la reglementation forestiere et agricole, preserve la vegetation existante (chataigners) est conforme aux exigences AOP, et n'a pas d'impact sur les zones protegees ou sensibles.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet integre des mesures pour limiter tout impact: conservation des chataigners et de la vegetation existante, defrichement limite a la surface necessaire, implantation des oliviers selon les techniques agricoles pour prevenir l'erosion avec la renovation des restanques et murets en pierres. Ces mesures seront suivies regulierement et garantissenet l'absence d'effet notable sur l'environnement ou la sante humaine.A

# 7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations fournies dans ce formulaire, le projet presente des impacts environnementaux limites et strictement localises aux parcelles concernees. Le defrichement ne concerne qu'une partie des parcelles, la vegetation existante (noamment les chataigners) sera conservee, et la planattion d'oliviers respecte les normes AOP et AB ainsi que les bonnes pratiques agricoles pour prevenir l'erosion et preserver la biodiversite. Aucune incidence significative n'est attendue sur les activites humaines, l'hurbanisme, l'usage du sol environnant ou sur des zones protegees. De plus, le projet ne genere pas d'effet transfrontalier. Les mesures prevues pour limiter les impacts sont simples, efficaces et suivies regulierement. En conclusion, compte tenu de la faible portee des effets, de la mise en oeuvre de mesures preventives et

# 8 Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| **1** | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**. | ☐ |
| **2** | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | ☐ |
| **3** | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | ☐ |
| **4** | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | ☐ |
| **5** | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | ☐ |
| **6** | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | ☐ |
| **7** | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☐ |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | | ☐ |
| 2 | | ☐ |
| 3 | | ☐ |
| 4 | | ☐ |
| 5 | | ☐ |

# 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Marcellesi Albertini

Prénom Karina

Qualité du signataire LOCATAIRE / EXPLOITANT AGRICOLE / DEMA

À ZOZA

Fait le 16-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)